

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



24 SEPTEMBRE 2019

N° 4

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Arbitrage,
- Résultats semaine 38,
- Sportivité semaine 38,
- Forfait général,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 40 et 41.



SAISON 2019 - 2020

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 23 Septembre 2019.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS

③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DEMANDE DE LICENCE**

Comme nous vous l'avons annoncé à notre dernière Assemblée, les licences se feront directement par les clubs sur le site, que ce soit pour les renouvellements ou les nouvelles licences.

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

① www.fsgt31.fr,

② Football à 11,

③ Actualités,

④ Demande de licence.

❸ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

❹ **TARIFS**

🔊 Tarifs des licences :

adulte avec assurance : **38.50 €**

jeune avec assurance (né de 2002 à 2006) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet pour une nouvelle licence = **saisie sur le site + bon de commande de licences + liste du lot + carton blanc + photocopie de la pièce d'identité + chèque.**

Dossier complet pour un renouvellement = **saisie sur le site + bon de commande de licences + liste du lot + chèque.**

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que **le lundi et le mardi après midi**, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité.



En raison de ce nouveau fonctionnement de demandes de licences, **il n'y a plus le délai de 7 jours ou de 24 heures pour la qualification des joueurs. Mais ATTENTION, le joueur sera qualifié dès son inscription sur le site, à la seule condition que le chèque nous soit parvenu, ainsi que le carton blanc pour les nouveaux joueurs.**

Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **36 €**

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

Ⓢ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc.**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc.**

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre). Les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

⑧ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, **(feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre)**, sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑨ COMUNICATION DES RESULTATS

ART 11- §B – 2 :

Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, **doit téléphoner le résultat** de la rencontre à la Commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. **Des pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.**

⑩ QUALIFICATIONS

Les joueurs doivent être qualifiés pour la date de la rencontre. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soit COMPLETS**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer à la rencontre, ce qui se traduira par la rencontre perdue par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité (document officiel), ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

❶❶ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

❶❷ PRECISIONS REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si **aucune** entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

❶❸ RELIQUAT SANCTIONS

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison** sportive suivante. »

D'autre part, les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En cas de doute, contactez la Commission.

❶❹ RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24)**

heures. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

①⑤ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

①⑥ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

①⑦ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

①⑧ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre sur le bulletin officiel, avant midi.**

INFORMATIONS LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE : C'EST LA CARTE DE GAUCHE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « EXEMPLAIRE ADHERENT » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

Les photos utilisées ne doivent pas être récupérées sur la licence de la saison précédente, sous peine de licence refusée.



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :

ASCA : manque cartons blancs des joueurs : CRUZ Arnaud et MAUREL Quentin.
AS MATRA : manque cartons blancs des joueurs : LOR Vitou et POIRIER Nicolas.
FA ROQUES : manque photo sur carton blanc du joueur DORIS Christophe
AS SAINT LOUP CAMMAS : manque carton blanc du joueur SOULADIE Kévin.



POUR REGULARISATION :

FC POTO: manque carton blanc du joueur MAJSTRUK Yves.

CLUBS ATTENTION

Une fois de plus, vous ne tenez pas compte de ce que l'on vous dit à l'Assemblée Générale. En effet, **vous ne devez pas** vous occuper de la **licence de votre arbitre**, c'est le collectif qui l'établit. Par contre vous **devez joindre le montant** en le précisant sur le bordereau de dépôt.



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

CPAM : jusqu'au 08/10 (23 joueurs),
FC CANTOU : jusqu'au 08/10 (21 joueurs),
AS CNES: jusqu'au 08/10 (23 joueurs),
USEMA COLOMIERS : jusqu'au 08/10 (26 joueurs),
FC ESCALQUENS : jusqu'au 08/10 (1 joueur),
ASEAT : jusqu'au 08/10 (21 joueurs),
FORZA VIOLA : jusqu'au 08/10 (19 joueurs),
ASFP LUSITANOS : jusqu'au 08/10 (18 joueurs),
AGATE FC : jusqu'au 08/10 (15 joueurs),
LES VIEILLES CANAILLES: jusqu'au 08/10 (22 joueurs),
MECAPROTEC FC: jusqu'au 08/10 (23 joueurs),
MISTRAL P.L.: jusqu'au 08/10 (25 joueurs),
NEW TEAM: jusqu'au 08/10 (21 joueurs),
FA ROQUES: jusqu'au 08/10 (11 joueurs),
AS ST CAMMAS : jusqu'au 08/10 (16 joueurs),
SB SPORT : jusqu'au 08/10 (17 joueurs),
SOPRA FOOT : jusqu'au 08/10 (16 joueurs),
ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 08/10 (59 joueurs),
TOLOSA FOOT SYSTEM jusqu'au 08/10 (25 joueurs),
TOULOUSE SA : jusqu'au 08/10 (19 joueurs),



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

US CAF: jusqu'au 22/10 (23 joueurs),

AS DRT: jusqu'au 22/10 (13 joueurs),

LES SHADOCKS SEILH: jusqu'au 22/10 (27 joueurs),

PASPORT: jusqu'au 22/10 (27 joueurs),

AJ ST EXUPERY: jusqu'au 22/10 (30 joueurs),

O.TOULOUSE: jusqu'au 22/10 (15 joueurs),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

ARBITRAGE

Les arbitres : RAMIANDRISOA M. et SZYNCZEWSKI G. doivent retourner leurs documents à la Commission de **TOUTE URGENCE**.

L'arbitre KOPGANG Paulidor doit faire parvenir deux photos à la commission pour pouvoir être désigné.

RESULTATS

SEMAINE 38 DU 16/09/2019 AU 20/09/2019

Coupe Auguste Delaune : Poule 1 – Tour 1

FC CANTOU	6	-	4	AJ SAINT EXUPERY	
ASCA	1	-	10	SHADOCKS DE SEILH	
PASPORT	5	-	0	ASEAT	


Coupe Auguste Delaune : Poule 2 – Tour 1

FORZA VIOLA FC	3	-	1	CPAM	
AS SAINT LOUP CAMMAS	2	-	4	ASC CNES	
FC ESCALQUENS	6	-	0	NEW TEAM	

Coupe Occitane : Poule A – Tour 1

IO TEAM	5	-	1	SB SPORT FC	
TOLOSA FOOT SYTEM	0	-	3	ATHLETICO TOLOSA B	F
SHAKHTAR TOLOSA	0	-	10	AS DRT	

Coupe Occitane : Poule B – Tour 1








LES VIEILLES CANAILLES	3	-	4	DYNAMO FC	
FC FONBO	1	-	7	MISTRAL PL	
USEMA COLOMIERS	3	-	4	O. TOULOUSE	

Coupe Occitane : Poule C – Tour 1

AS MATRA	0	-	3	USA FOOT	
FC POTO		Remis		FC BALEC	
ALTRAN FOOT	2	-	0	ATHLETICO TOLOSA A	

Coupe Occitane : Poule D – Tour 1

MECAPROTEC FC	3	-	1	TOULOUSE SA	
ASFP LUSITANOS	2	-	2	ATHLETICO TOLOSA C	
FA ROQUES	0	-	3	SOPRA STERIA FOOT	

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ **match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : DYNAMO FC.**

SPORTIVITE SEMAINES 38

DEUX sorties temporaires et **NEUF** avertissements pour **16** rencontres arbitrées.

FORFAIT GÉNÉRAL

L'équipe « COQ GAILLACOIS » vient de nous informer que finalement, elle ne s'engageait pas dans nos compétitions et se trouve donc forfait général en division Promotion.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 40 DU 30/09/2019 AU 04/10/2019

Coupe Occitane : Poule B – Tour 2

FC FONBO

O. TOULOUSE

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe Occitane : Poule C – Tour 2

FC POTO
FC BALEC

ALTRAN FOOT
AS MATRA

Voir feuille des rencontres de ce bulletin
Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain utilisé par les nouveaux clubs (ou les anciens):

FC CANTOU : Paul Sabatier Hb : Terrain de l'Université Paul Sabatier, 118 route de Narbonne, à droite en rentrant.

FOYER RURAL SAINT GENIES : St Geniès Bellevue : 5 chemin de l'enguille.

COQ GAILLACOIS : Gaillac Toulza : stade municipal.

ASFP LUSITANOS : Castelginest : rue Saint-Gilles.

ASEAT : Sesquières Hb : chemin de rupé, 31200 Toulouse. (à partir de la semaine 42).

Gardien terrains Barran et Sordelo : 06 28 49 42 89.

SEMAINE 40 DU 30/09/2019 AU 04/10/2019

Coupe Auguste Delaune : Poule 1 – Tour 2

ASEAT	AJ SAINT EXUPERY	La Ramée Synthé	Ve 04/10	19h45
ASCA	FC CANTOU	Beaupuy	Je 03/10	20h15
SHADOCKS SEILH	PASPORT	Seilh Synthé	Ve 04/10	20h45

Coupe Auguste Delaune : Poule 2 – Tour 2

CPAM	NEW TEAM	Sordelo Hb	Je 03/10	19h45
AS ST LOUP CAMMAS	FORZA VIOLA FC	St Loup Cammas	Je 03/10	20h15
ASC CNES	FC ESCALQUENS	R. Barran	Ma 01/10	19h45

Coupe Occitane : Poule A – Tour 2

ATHLETICO TOLOSA B	IO TEAM	Sordelo Hb	Me 02/10	19h45
TOLOSA FOOT SYSTEM	SHAKHTAR TOLOSA	Stadium Taton Synthé	Je 03/10	20h00
AS DRT	SB SPORT FC	Stadium Taton Synthé	Lu 30/09	20h00

Coupe Occitane : Poule B – Tour 2

MISTRAL P.L.	LES VIEIL. CANAILLES	Sordelo St.	Je 03/10	19h45
FC FONBO	O.TOULOUSE	La Ramée Synthé	Me 02/10	19h45
DYNAMO FC	USEMA COLOMIERS	Capitany Synthé	Me 02/10	20h00

Coupe Occitane : Poule C – Tour 2

FC POTO	ALTRAN FOOT	M. Cerdan Hb	Ve 04/10	20h00
ATHLETICO TOLOSA A	USA FOOT	M. Cerdan St.	Lu 30/09	19h45
FC BALEC	AS MATRA	M. Cerdan Hb	Lu 30/09	19h45

Coupe Occitane : Poule D - Tour 2

MECAPROTEC FC	ATHL. TOLOSA C	Muret Auriol	Lu 30/09	20h00
ASFP LUSITANOS	FA ROQUES	Castelginest	Lu 30/09	20h30
TOULOUSE SA	SOPRA STERIA FOOT	R. Barran	Ve 04/10	19h45

SEMAINE 41 DU 07/10/2019 AU 11/10/2019***Division : Excellence – Journée 2 aller***

ATHLETICO TOLOSA B	AJ SAINT EXUPERY	Stadium Taton Synthé	Lu 07/10	20h00
PASPORT	USEMA COLOMIERS	Sordelo St	Je 10/10	19h45
O.TOULOUSE	SHADOCKS SEILH	Struxiano Synthé	Me 09/10	19h45
MECAPROTEC FC	ASEAT	Muret Auriol	Lu 07/10	20h00
AS ST LOUP CAMMAS	FC POTO	St Loup Cammas	Je 10/10	20h15

Division : Promotion Excellence – Journée 2 aller

ALTRAN FOOT	MISTRAL P.L.	Blagnac Baradels Syn	Je 10/10	20h45
FC ESCALQUENS	ASC CNES	Escalquens	Lu 07/10	20h00
FONBO FC	ATHLETICO TOLOSA A	Sordelo St	Me 09/10	19h45
FORZA VIOLA FC	DYNAMO FC	Stadium Taton Synthé	Je 10/10	20h00

Division : Honneur – Journée 2 aller

TOULOUSE SA	IO TEAM	R.Barran	Ve 11/10	19h45
AS MATRA	NEW TEAM	R.Barran	Ma 08/10	19h45
USA FOOT	AGATE FC	Blagnac Baradels Syn	Me 09/10	20h45
SHAKHTAR TOLOSA	FA ROQUES	Sordelo Hb	Me 09/10	19h45

Division : Promotion Honneur – Journée 2 aller

SOPRA STERIA FOOT	AS DRT	Sordelo Hb	Je 10/10	19h45
ASCA	LES VIEIL. CANAILLES	Beaupuy	Je 10/10	20h15
FC CANTOU	TOLOSA FOOT SYSTEM	La Ramée Hb	Ve 11/10	19h45
SB SPORT FC	UJS TOULOUSE	M. Cerdan St.	Lu 07/10	19h45

Division : Promotion – Journée 2 aller

CPAM	ATHLETICO TOLOSA C	La Ramée Synthé	Ve 11/10	19h45
FOY. RUR. ST GENIES	US CAF	St Genies Bellevue	Je 10/10	20h30
FC BALEC	ASFP LUSITANOS	La Ramée Synthé	Lu 07/10	19h45

Exempt : NIMBA O.T.